

12)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

22) Date de dépôt : 17.04.02.

30) Priorité : 20.04.01 IT FI01U000034.

43) Date de mise à la disposition du public de la
demande : 25.10.02 Bulletin 02/43.

56) Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la
procédure de rapport de recherche.

60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71) Demandeur(s) : LAIKA CARAVANS S.P.A. Società per
azioni — IT.

72) Inventeur(s) : DUMPE HEINRICH.

73) Titulaire(s) :

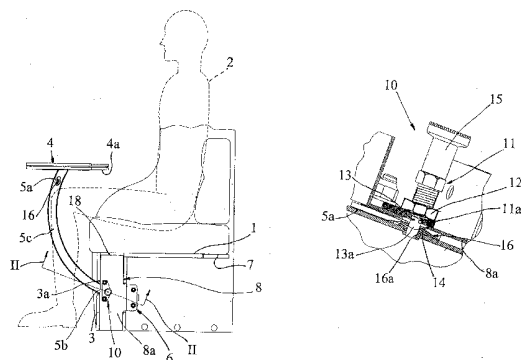
74) Mandataire(s) : ABRITT.

54) TABLE ESCAMOTABLE POUR INTERIEUR DE CARAVANE, CAMPING-CAR OU ANALOGUE.

57) La présente invention concerne les tables escamotables.

La table selon l'invention se caractérise essentiellement par le fait qu'elle comporte un plateau 4 et des moyens de support s'étendant à partir de la face inférieure 4a du plateau 4, ces moyens de support comprenant un pied 5 en forme d'arc relié au plateau 4 et monté coulissant dans des moyens de guidage 6 agencés sous un siège 1 associé à la table, de façon que le plateau soit dans une position horizontale quand le pied 5 prend une position entièrement sortie par rapport au siège 1, et dans une position verticale quand le pied 5 est dans une position rentrée en dessous du siège 1, les moyens de guidage 6 comprenant des moyens de blocage-débloccage 10 pour maintenir le pied 5 dans ses positions sortie et rentrée.

Application comme table d'intérieur notamment pour caravanes et camping-cars.



La présente invention concerne le domaine des caravanes et des camping-cars et, plus particulièrement, se réfère à un nouveau type de table escamotable pour le mobilier d'intérieur de ces véhicules.

5 La nécessité d'optimiser l'espace disponible et toujours limité dans une caravane ou un camping-car oblige les architectes d'intérieur à rechercher de nouvelles solutions capables de résoudre correctement les problèmes qui naissent obligatoirement quand le véhicule est utilisé comme lieu d'habitation. Et ceci, sans pour autant négliger le facteur esthétique qui les oblige réellement à trouver des formes qui soient plaisantes et aient la faveur des utilisateurs de ces
10 véhicules.

Un article de mobilier pour lequel cette recherche est particulièrement active est la table. En fait, quand elle est utilisée, elle doit fournir à l'utilisateur une surface portante utilisable d'une dimension appropriée. Elle doit aussi être maintenue à une distance adéquate des autres éléments du mobilier, pour
15 permettre à ses utilisateurs de s'asseoir confortablement autour d'elle.

En revanche, quand elle n'est pas en utilisation, son plateau doit être le moins encombrant possible. De l'état actuel de l'art, il est connu des tables qui peuvent être enlevées de leur position d'utilisation quand c'est nécessaire. Après avoir replié les pieds contre la paroi inférieure du plateau, la table est rangée dans
20 un logement approprié qui est généralement situé à l'extérieur du véhicule. De cette façon, l'espace précédemment occupé par la table devient libre pour d'autres activités.

Cette solution est cependant relativement inconfortable, non seulement parce que le pliage et le rangement de la table, puis sa réinstallation, sont des
25 opérations plutôt fastidieuses, mais aussi parce que l'utilisateur doit sortir de la caravane pour ranger la table après son pliage.

La présente invention a donc pour but de réaliser une table qui, grâce à un arrangement original des différents éléments la constituant, lui permet de passer d'un état d'utilisation à un état de rangement ou de repos dans lequel elle libère
30 l'espace précédemment occupé - et vice versa - très rapidement et facilement, sans nécessiter aucun transport depuis ou vers l'extérieur du véhicule, tout en ayant une apparence plaisante et harmonieuse lors de son utilisation.

La présente invention a pour objet une table pour mobilier d'intérieur de caravanes ou camping-cars comprenant un plateau et des moyens de support

s'étendant à partir de la face inférieure dudit plateau, caractérisée en ce que lesdits moyens de support comprennent un pied en forme d'arc relié audit plateau et monté coulissant dans des moyens de guidage agencés sous un siège associé à la table, de façon que ledit plateau soit dans une position horizontale ou
5 d'utilisation quand ledit pied prend une position entièrement sortie par rapport audit siège, et dans une position verticale ou de rangement quand ledit pied est dans une position rentrée en dessous dudit siège, lesdits moyens de guidage comprenant des moyens de blocage-déblocage pour maintenir ledit pied aussi bien dans sa position sortie que dans sa position rentrée.

10 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description suivante en regard des dessins joints en annexe donnés à titre illustratif et non limitatif, dans lesquels:

- la figure 1 est une vue de côté d'un mode de réalisation de la table selon l'invention dans sa position d'utilisation;

15 - la figure 2 est une vue en coupe d'un détail de la table selon la figure 1, en l'occurrence les moyens de blocage-déblocage, cette coupe étant référencée II-II sur la figure 1; et

- les figures 3 et 4 sont des vues en perspective du mode de réalisation de la table en accord avec les figures 1 et 2, respectivement dans sa position
20 d'utilisation et dans sa position de rangement, certains éléments de la table n'ayant pas été représentés pour une meilleure compréhension de l'invention.

Par référence aux figures 1 à 4, la table selon l'invention est associée, comme explicité ci-après, à un siège 1 dont une moitié seulement a été représentée sur les figures 3 et 4. Le siège est de préférence suffisamment large
25 pour que deux personnes puissent s'y asseoir comme représenté par la silhouette 2 évoquée en traits interrompus sur la figure 1. Une paroi verticale 3 s'étend entre l'avant du siège 1 et le plancher de l'espace de vie défini par le volume intérieur de la caravane ou du camping-car.

De préférence, pour des raisons qui apparaîtront ci-après, la paroi verticale
30 3 est éloignée de l'avant du siège 1, de façon à définir un espace libre 18 ayant une largeur suffisante pour permettre le passage d'une main. La paroi verticale 3 s'étend sur tout l'avant du siège 1 et, comme mentionné précédemment pour le siège, est partiellement représentée sur les figures 3 et 4.

La table comprend un plateau 4 qui, dans le mode de réalisation illustré, a une forme extérieure courbe. Un pied de support 5 s'étend à partir de la face inférieure 4a du plateau, avantageusement en son centre. Le pied 5, courbé en arc et réalisé par exemple par un longeron ou analogue avantageusement de section carrée, est fixé rigidement par son extrémité supérieure 5a au plateau 4, tandis que son extrémité inférieure 5b est montée coulissante dans un dispositif de guidage, référencé 6, et plus particulièrement illustré sur les figures 3 et 4. Le dispositif de guidage 6 est situé sur la face arrière de la paroi verticale 3 et se trouve donc de ce fait sous le siège 1.

De façon plus détaillée, le pied 5 s'engage dans le dispositif de guidage 6 par une ouverture 3a réalisée dans la paroi verticale 3 en son centre. L'ouverture 3a ne peut être vue que sur la figure 1. En conséquence, deux utilisateurs 2 assis sur le siège 1, respectivement de chaque côté du pied 5, peuvent facilement utiliser la moitié du plateau 4.

Le dispositif de guidage 6 est constitué d'un châssis 8 avantageusement en forme de réceptacle qui supporte deux trains opposés de galets de guidage 9 ou analogues partiellement visibles sur les figures et entre lesquels est inséré le pied 5.

Le pied 5 peut ainsi coulisser entre une position dite "sortie" dans laquelle il est le plus en avant possible par rapport au siège 1, comme sur les figures 1 et 3, et une position dite "rentrée" dans laquelle il est sensiblement totalement sous le siège 1, comme représenté sur la figure 4. Dans la position rentrée, l'extrémité inférieure 5b du pied 5 passe dans une percée traversante 7 réalisée dans le siège 1.

La courbure du pied 5, la disposition relative des galets 9 et l'angle que fait l'extrémité supérieure 5a du pied 5 avec le plateau 4 sont définis de façon que le plateau vienne en position horizontale quand le pied est en position entièrement sortie correspondant à la configuration d'utilisation de la table.

En revanche, lorsque le pied est dans sa position rentrée, le plateau 4 vient alors en position verticale et se plaque contre la paroi 3. L'espace devant le siège 1 est ainsi complètement libéré et la table se trouve dans sa configuration de rangement.

Le blocage du pied dans les deux positions mentionnées ci-dessus est obtenu au moyen d'un mécanisme 10 illustré plus en détail sur la figure 2. Un tel

mécanisme comprend un élément 11 de réglage par vissage comportant essentiellement une tige filetée terminée par une tête hexagonale qui coopère avec un contre-écrou 12 fixé sur un côté 8a du châssis 8 adjacent au côté 5c du pied 5.

5 L'élément 11 de réglage par vissage comporte un canal axial 11a dans lequel peut coulisser un petit piston 13 dont l'extrémité avant 13a peut s'étendre en dehors de l'élément 11. Cette extrémité avant peut traverser un orifice 14 réalisé dans le côté 8a du châssis 8.

10 Le piston 13 est monté mobile entre une position dite "avant" dans laquelle son extrémité avant 13a émerge du côté 8a vers le pied 5 - sans le toucher - et une position dite "arrière" dans laquelle cette extrémité avant 13a se trouve en retrait dans l'orifice 14.

15 Un ressort, non représenté sur la figure, tend à empêcher le piston 13 de passer de sa position avant à sa position arrière de sorte que, en l'absence d'une quelconque action extérieure sur celui-ci, le piston demeure dans sa position avant. L'actionnement du piston peut être obtenu en agissant sur un bloc à épaulement 15 solidaire de la partie arrière du piston 13, et qui émerge à l'extérieur de l'élément 11 défini ci-dessus.

20 Sur le côté 5a du pied 5, sont agencées deux parties en saillie 16, toutes deux sensiblement en forme de tronc de cône d'une hauteur telle qu'elles ne gênent pas le coulissement du pied. Chaque partie en saillie 16 comporte un logement axial 16a dans lequel peut coopérer, en y plongeant, l'extrémité avant 13a du piston 13 du mécanisme de blocage 10 quand le piston est dans sa position avant.

25 Les parties en saillie 16 sont disposées de façon que la coopération de l'une ou l'autre avec le piston 13 se produit, respectivement, dans la position entièrement sortie du pied 5 et dans sa position totalement rentrée de sorte que, dans l'un ou l'autre cas, le pied 5 demeure bloqué en position.

30 En particulier, le blocage dans la position sortie est assuré au moyen d'une partie en saillie 16, représentée sur la figure 2, et qui est située au voisinage immédiat de l'extrémité inférieure 5b du pied 5. En revanche, dans la position rentrée, le blocage est assuré par une autre partie en saillie 16 adjacente à l'extrémité supérieure 5a, cette dernière étant illustrée sur la figure 1.

Ainsi, lors du coulissement du pied 5, quand le piston 13 dans sa position avant vient au contact de la surface latérale de l'une des deux parties en saillie tronconique 16, il est repoussé en arrière à l'encontre du ressort, jusqu'à ce que le logement 16a de cette partie en saillie 16 vienne en regard du piston. A cet instant, le piston tombe vers l'avant dans le logement 16a sous l'action du ressort défini ci-avant.

Comme déjà mentionné, le piston 13 est désengagé du logement 16a lorsque le bloc à épaulement 15 est tiré en arrière. De ce fait, le pied 5 peut alors librement coulisser, ce qui permet de changer la configuration de la table.

L'espace libre 18 entre le siège 1 et la paroi verticale 3 est prévu précisément dans le but de pouvoir actionner manuellement ce bloc à épaulement 15.

De préférence, en vue de prévenir un désengagement intempestif du pied 5 hors du dispositif de guidage 6, l'extrémité inférieure 5b du pied 5 est munie d'arrêtoirs 17 de largeurs suffisantes pour venir au contact du châssis 8 et ainsi empêcher tout coulissement supplémentaire du pied.

La description ci-dessus montre clairement les avantages de l'invention, à savoir de pouvoir modifier facilement et rapidement la configuration de la table (de sa configuration d'utilisation à sa configuration de rangement et vice versa) au moyen d'un mouvement très simple, sans avoir à réaliser des opérations de pliage complexes et, qui plus est, sans avoir à sortir du véhicule.

De plus, l'unique pied central rend le siège 1 facilement accessible aux utilisateurs et permet à ceux-ci d'être confortablement assis de chaque côté du pied. Il est cependant à noter que, selon l'invention, une table à un seul siège pour une seule personne pourra aussi être réalisée. Dans ce cas, le siège sera d'une dimension appropriée et le pied sera positionné sur un bord du plateau 4.

En aucun cas, l'invention est limitée au mode de réalisation qui a été décrit et illustré, mais peut comprendre de nombreuses variantes d'exécution. En particulier, il sera possible d'adopter des solutions de construction différentes de celles décrites ci-dessus, aussi bien pour le dispositif de guidage 6 que pour le dispositif de blocage-déblocage 10 avec, selon le cas, des variations appropriées de la section transversale du longeron constituant le pied 5.

REVENDEICATIONS

1 - Une table pour mobilier d'intérieur de caravanes ou camping-cars comprenant un plateau (4) et des moyens de support (5) s'étendant à partir de la face inférieure (4a) dudit plateau (4), caractérisée en ce que lesdits moyens de support (5) comprennent un pied (5) en forme d'arc relié audit plateau (4) et monté coulissant dans des moyens de guidage (6) agencés sous un siège (1) associé à la table, de façon que ledit plateau soit dans une position horizontale quand ledit pied (5) prend une position entièrement sortie par rapport audit siège (1), et dans une position verticale ou de rangement quand ledit pied (5) est dans une position rentrée en dessous dudit siège (1), lesdits moyens de guidage (6) comprenant des moyens de blocage-déblocage (10) pour maintenir ledit pied (5) aussi bien dans sa position sortie que dans sa position rentrée.

2 - Une table selon la revendication 1, dans laquelle une paroi verticale (3) s'étend entre le bord avant dudit siège (1) et le plancher de l'espace de vie de la caravane ou du camping-car, lesdits moyens de guidage (6) étant agencés sur la face arrière de ladite paroi (3), ledit pied (5) coopérant avec lesdits moyens de guidage (6) en passant à travers une ouverture (3a) réalisée dans ladite paroi (3).

3 - Une table selon l'une des revendications 1 et 2, dans laquelle ledit pied (5) est constitué d'un longeron de section transversale sensiblement carrée et lesdits moyens de guidage comprennent deux trains de galets (9) entre lesquels s'insère en coulissant ledit pied (5).

4 - Une table selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle lesdits moyens de blocage-déblocage (10) comprennent un piston mobile (13) qui peut être actionné à l'encontre d'une force élastique à partir d'une position avant dans laquelle ledit piston (13) est apte à plonger dans des logements (16a) réalisés sur ledit pied (5) pour le bloquer dans sa position sortie et sa position rentrée, vers une position en retrait dans laquelle le coulissement dudit pied est permis.

5 - Une table selon la revendication 4, dans laquelle lesdits logements (16a) sont agencés sur ledit pied (5) respectivement dans des parties en saillie (16) de forme sensiblement tronconique, avec lesquelles ledit piston (13) dans sa position avant peut coopérer par glissement pour l'entraîner dans un mouvement de retrait jusqu'à ce qu'il puisse tomber dans un des logements (16a).

6 - Une table selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle ledit pied (5) s'étend à partir du centre dudit plateau (4), ledit siège (1) permettant à des personnes d'être assises d'un côté ou de l'autre dudit pied (5) quand elles utilisent la table.

7 - Une table selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle un espace libre (18) est agencé entre ledit siège (1) et ladite paroi verticale (3) pour permettre un actionnement manuel desdits moyens de blocage-déblocage (10).

15

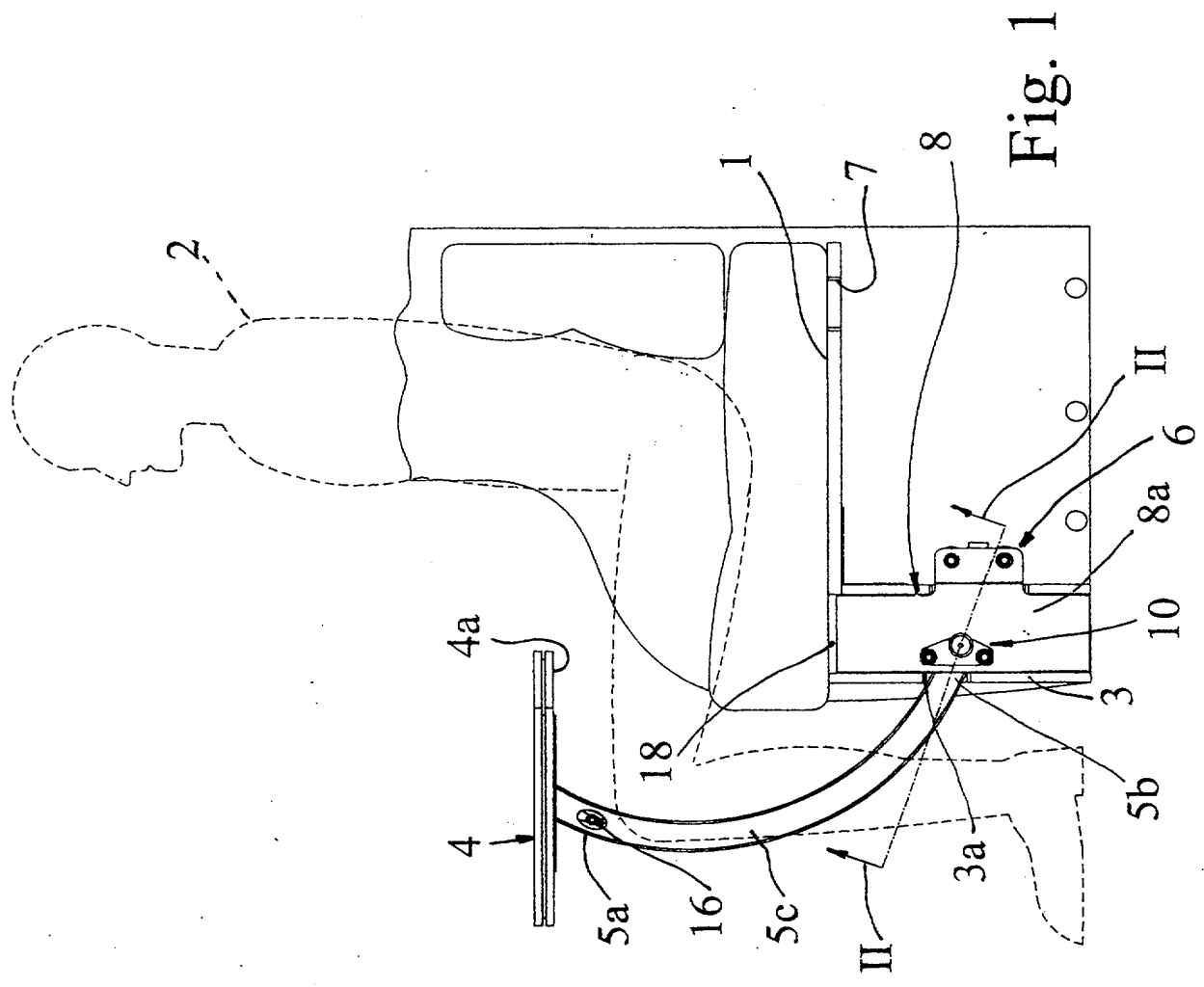


Fig. 1

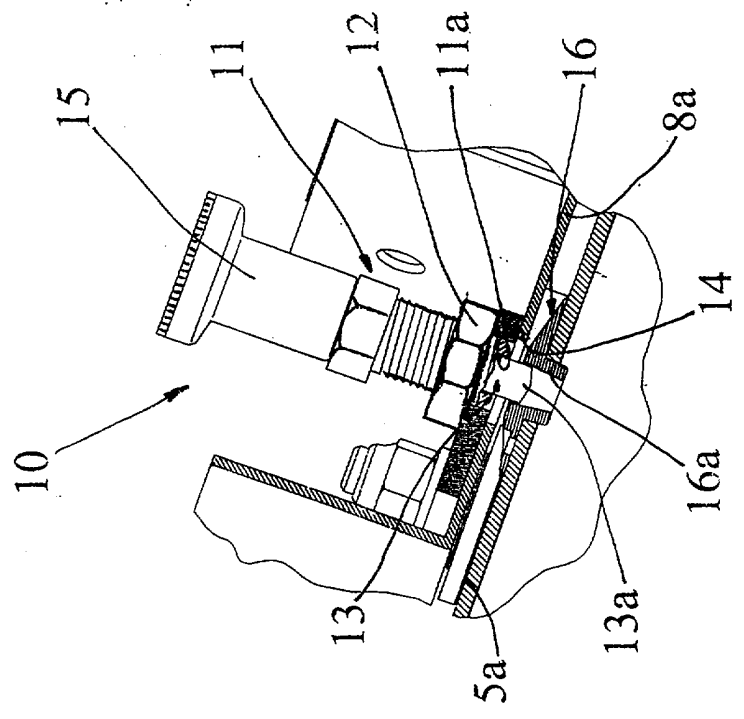


Fig. 2

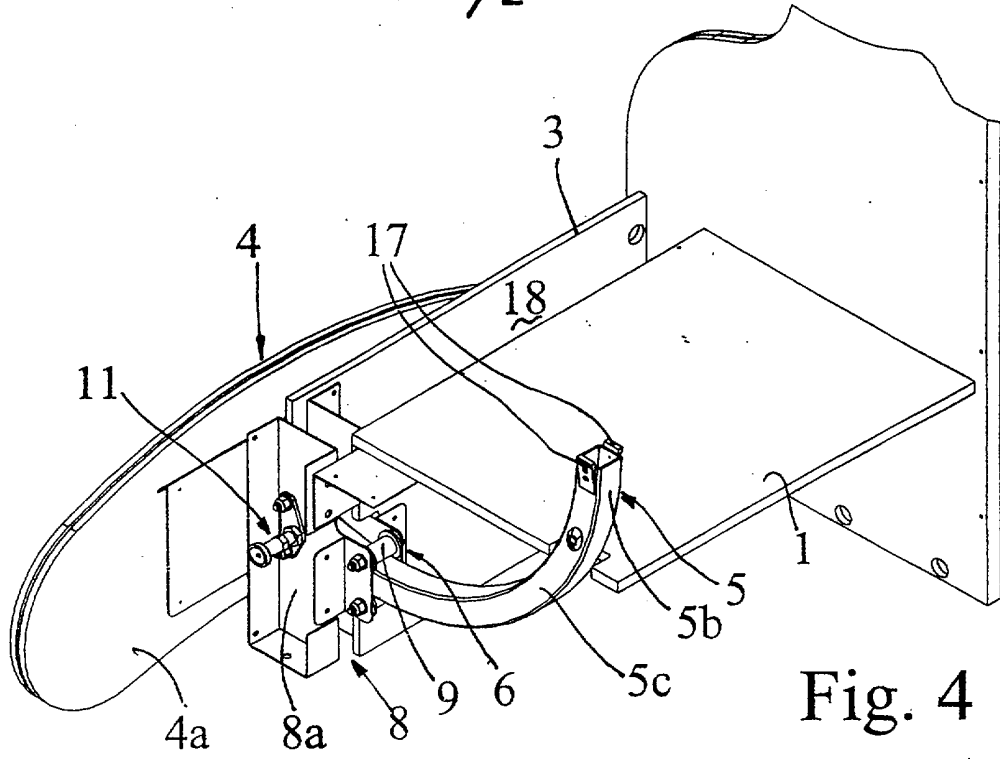


Fig. 4

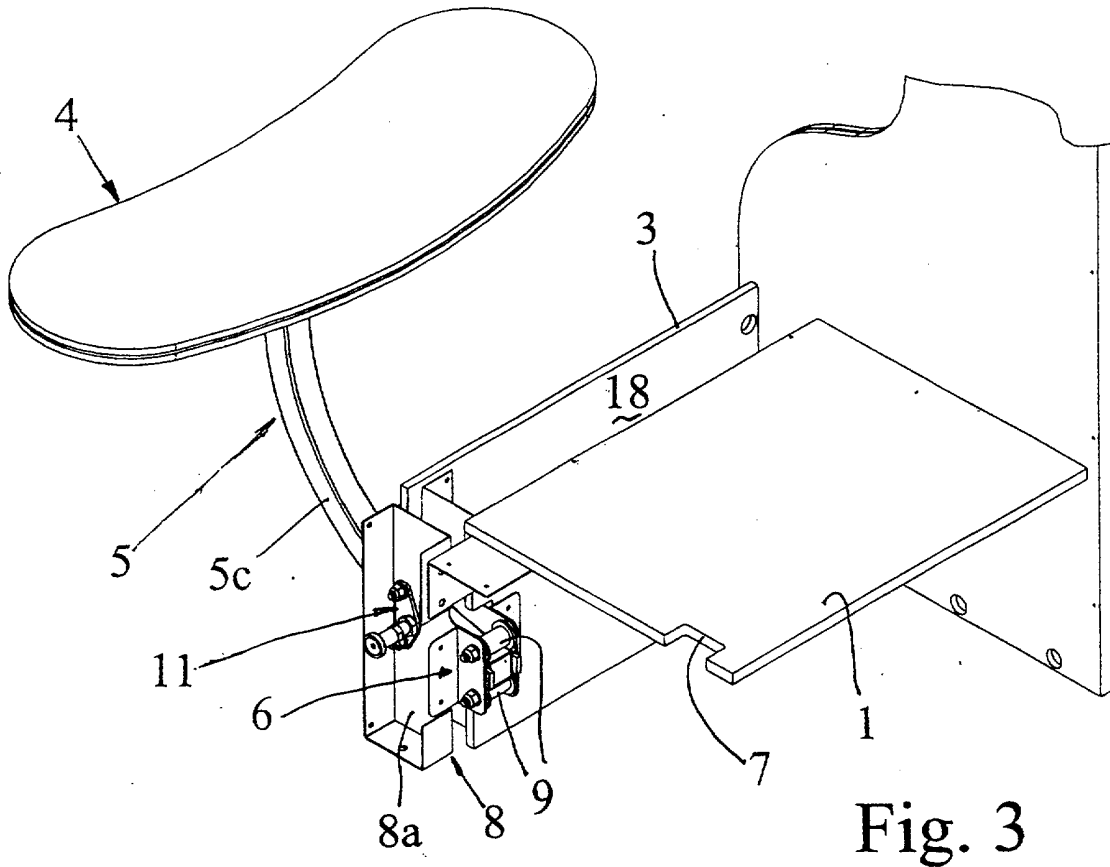


Fig. 3